



Réunion de la Commission de Suivi de Site de Dunkerque 18 avril 2023

Compte-rendu

PARTICIPANTS :

- **Collège « Administration de l'État » :**
M. DELBROUQUE, inspecteur de l'environnement DREAL
- **Collège « Collectivités Territoriales » :**
Mme CASTEL, Ville de Mardyck
M. MOREL, Communauté Urbaine de Dunkerque
- **Collège « Exploitants d'Installations Classées » :**
M. LACOUR, AIR LIQUIDE
Mme CAILLIAU, ARCELORMITTAL
M. JEANDEL, DPC
M. CROQUELOIS, RTD
M. PONTIER, VERSALIS
M. DOUTRELANT, TOTAL
- **Collège « Riverains et Associations » :**
M. FOURNIER, ADELFA
Mme HOCQUET DUVAL, CLCV
M. MUYS, MNLE
- **Collège « Salariés » :**
M. FOUFELLE, TOTAL
M. QUENTON, ARCELORMITTAL
Mme TRIPON, DPC
- **Personnes qualifiées :**
M. GUGLIERMINA, Président de la CSS
M. PLOVIER, SDIS 59
- **Invités :**
Mme DELALANDE, MEDEF Côte d'Opale
Mme CHARRIER, MEDEF Côte d'Opale
M. NAWRACALA, A2GPKD
- **Secrétariat de la CSS :**

M. LEFRANÇOIS, SPPPI
Mme LEPOINT, SPPPI

EXCUSÉS :

M. CAPELLO, VERSALIS

Introduction de M. GUGLIERMINA - Président de la CSS

M. GUGLIERMINA démarre la réunion en remerciant les participants pour leur présence à l'occasion de cette réunion de la CSS des sites Seuil Haut de la zone industrialo-portuaire de l'Agglomération Dunkerquoise et rappelle qu'il s'agit de la 3^{ème} réunion cette année, après la première séance exceptionnelle du 14 mars dernier, où a été présenté l'incident survenu sur le site de Versalis le 9 décembre 2022 et la seconde concernant la restitution d'une partie des bilans annuels. Une autre séance est envisagée pour présenter les incidents survenus sur les sites d'Indachlor et ArcelorMittal en 2023. Elle se tiendra à la rentrée de septembre.

Il rappelle l'ordre du jour qui comporte les points suivants :

1. Informations générales
2. Validation du projet de compte-rendu de la réunion du 26 avril et 5 mai 2022
3. Plan de Prévention des Risques Technologiques multisites par la CUD
4. Plan d'action et programme 2022/2023 de l'AG2PDK
5. Présentation du programme de l'inspection 2022 de la DREAL
6. Présentation des bilans 2022 des exploitants
7. Questions diverses

1. Informations Générales

M. GUGLIERMINA rappelle que le bureau de la CSS de Dunkerque s'est réuni le 1er juillet 2022 et fait le point sur ce qui a été évoqué :

- Organisation des réunions

Le format en deux réunions est pertinent mais elles restent trop longues.

Désormais, lors des séances, la DREAL ne présentera que les inspections avec suite et ne reprendra que les 3 ou 4 points majeurs (positifs ou négatifs) relevés au cours des inspections. La DREAL indiquera s'il est constaté une amélioration ou une dégradation sur l'aspect de la sécurité des sites.

Il a donc été demandé aux exploitants de :

- Maintenir la trame de présentation actuelle en ne développant à l'oral que les 3 ou 4 points relevés par la DREAL pour la partie « inspections », les mises en demeure, les non-conformités majeures et les incidents. Les slides relatives aux autres inspections menées devront figurer dans le support de présentation mais pourront être survolées s'il n'y a pas de questions.
- Se focaliser sur les incidents, les améliorations apportées et les investissements importants effectués
- Les présentations ont été mises en ligne le 24 mars au plus tard comme il avait été convenu dans le calendrier prévisionnel, permettant ainsi aux membres de les consulter en amont des réunions, de transmettre leurs éventuelles questions au secrétariat et aux exploitants de préparer leurs réponses. Seul un exploitant a fourni sa présentation avec du retard ce qui n'a pas permis au secrétariat de mettre en ligne la présentation le 24 mars (mise en ligne le 27 mars).

- Ouverture à la presse

Les bilans des exploitants sont accessibles au grand public par le biais du site internet dédié : www.css-littoralnpsc.fr. Néanmoins, les statistiques montrent que le site est peu fréquenté. Le rapport final sur la culture du risque, émis par la mission présidée par M. Fred COURANT, précise la nécessité d'ouvrir l'information des CSS au plus grand nombre.

Afin de sensibiliser le grand public sur l'existence de la CSS, de ses missions, des industriels et des données disponibles, il a été retenu la possibilité de faire un point avec l'ensemble des membres du bureau à l'issue des réunions, si demandes spécifiques, et de prévoir un communiqué de presse synthétique.

- Visites 2022

Au regard des retours positifs reçus à la suite des visites de sites organisées en 2021 et 2022 les membres du bureau ont décidé de prévoir 4 nouvelles visites en 2023 :

- ArcelorMittal : réalisée le lundi 13 mars dernier
- Befesa Valera : prévue prochainement le mercredi 17 mai à 14h30
- TotalEnergies : troisième trimestre 2023
- SNF Flocryl : dernier trimestre 2023 (en fonction de la fin de construction du site)

Il indique que le secrétariat de la CSS reviendra vers les membres pour leur transmettre les invitations et ouvrir les inscriptions en temps voulu.

2. Validation du projet de compte-rendu de la réunion du 26 avril et 5 mai 2022

Les projets de compte-rendu de ces réunions sont en ligne sur le site Internet des CSS du Littoral (www.css-littoralnpdc.fr).

M. GUGLIERMINA demande s'il y a des commentaires sur ces projets de compte-rendu. Aucun commentaire n'est apporté.

Les projets de compte-rendu sont donc validés.

3. Plan de prévention des risques technologiques

M. MOREL intervient pour faire la présentation.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2024/02/presentation-cud.pdf>

M. MOREL fait le point sur la déclinaison du PPRT multisites et sa mise en œuvre opérationnelle. 2 communes sont concernées Mardyck et Saint Pol sur mer avec :

- 1 secteur expropriation
- 3 secteurs délaissement

Des conventions avec l'EPF ont été signées. Tous les biens ont été acquis sur le secteur expropriation ainsi que sur le secteur de délaissement de Mardyck pour 4 logements qui seront démolis. Ensuite, au cœur du village de Mardyck, Partenord a effectué les travaux exigés pour 20 logements. Les opérations de démolition des logements acquis par l'EPF auront lieu d'ici fin 2023 et les opérations de renaturation se dérouleront d'ici mai 2024 en lien avec le plan de gestion pour la ceinture verte de Mardyck,

Pour les équipements publics, le travail d'identifications des travaux à mener est en cours.

Coté saint Pol sur Mer, aucune action n'a encore été menée.

Enfin concernant les zones soumises à recommandations comprenant 50 logements sur Mardyck et 61 sur saint Pol, 3 sollicitations ont eu lieu. M. MOREL rappelle les freins à la mise en œuvre du processus.

M. MUYS regrette que dans les zones recommandées ce soient les habitants qui doivent faire la démarche quant à la vérification de l'adéquation de leur habitation aux risques constatés et considère que la collectivité devrait faire une démarche pour garantir la sécurité de la population.

4. AG2PDK

M. NAWRACALA, intervient pour faire sa présentation et rappelle l'objet de l'association AG2PDK, sa genèse et son plan d'actions.

Il précise que les actions de sensibilisation ont notamment porté sur les POI afin que les entreprises non Seveso appréhendent ce qu'est un POI.

M. FOURNIER demande combien d'exercices entre SEVESO et entreprises non SEVESO ont été réalisés et quels enseignements ont été tirés. Il demande aussi si les entreprises non seveso sont associés à tous les exercices.

M. NAWRACALA fait part de l'expérience du site Dillinger qui effectue des exercices POI articulés avec Arcelor.

<https://www.css-littoralnpsc.fr/wp-content/uploads/2023/04/diaporama-ag2pdk-css-2023.pdf>

5. Présentation du bilan de l'inspection DREAL 2022

M.DELBROUQUE, inspecteur à l'Unité Départementale du Littoral présente le bilan des actions de la DREAL en 2022 ainsi que le programme d'inspections 2023.

Il n'appelle pas d'observations.

<https://www.css-littoralnpsc.fr/wp-content/uploads/2023/04/css-bilan-dreal-2022-objectifs-2023--.pdf>

6. Présentation des bilans 2022 des exploitants

Air Liquide :

M. LACOUR nouveau Directeur du site depuis le 1er janvier 2023, présente le bilan.

M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL. 4 visites de la DREAL conduisant à 3 APMD.

M. MUYS s'interroge sur les non-conformités des rejets aqueux :

- Quelle est la nature de la matière aqueuse ?
- En quoi consiste la mise en conformité de ces rejets ? Leurs destinations (traitement en STEP ; rejets dans le milieu naturel, si oui lesquels ... ?) ?
- A combien peut-on évaluer la quantité envoyée à l'atmosphère et quel impact sur l'environnement ?

Sur la nature des matières aqueuses, l'exploitant indique que cela concernait des rejets de Fer et de MES (matières en suspension). Sur ce point, il a lancé une étude technico-économique pour la mise en place d'une installation de décantation en complément de celles existantes sous-dimensionnées.

En réponse aux mises en demeure, l'exploitant précise qu'il a planifié 4 exercices POI en 2023 et mis en place 6 ateliers pour mieux former les salariés au POI et transmis la révision de son EDD en juin 2022.

Pour donner suite à l'inspection de la DREETS, 2 actions ont été identifiées dont l'envoi de la mise à jour du document relatif à la protection contre les explosions.

M. FOUNIER fait une remarque générale sur les présentations des industriels dans le cadre de dépassements et des non-conformités, il s'étonne qu'il n'y a pas d'ordre de grandeur de ses dépassements, il aimerait que ces informations soient précisées afin de caractériser l'ampleur du dépassement par exemple en % de la valeur limite d'émission (VLE).

<https://www.css-littoralnpsc.fr/wp-content/uploads/2023/03/alfi-1.pdf>

Arcelor :

Mme CAILLIAU présente le bilan 2022. M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL. Il précise que 16 visites d'inspection ont été réalisées par la DREAL en 2022 : 4 inspections sur les risques technologiques, 3 inspections réactives suite à des incidents, 5 visites évoquant les sujets air, 4 visites évoquant les sujets eau, une visite sur la légionellose et une visite sur les déchets. Cela a conduit à :

- 4 propositions d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure (APMD) dont une proposition levée pendant la phase contradictoire sur la maintenance des canalisations de gaz de cokerie et 3 APMD signés relatifs au plan de modernisation du gazomètre, à la résistance aux vents extrêmes des cheminées et à la consommation d'eau potable.
- 1 proposition de sanctions administratives : dépassement de la valeur limite d'émissions en sulfocyanures dans les rejets aqueux
- 2 procès-verbaux

Les inspections ont permis de lever intégralement 3 APMD et partiellement un quatrième.

<https://www.css-littoralnpsc.fr/wp-content/uploads/2023/03/arcelormittal-1.pdf>

Questions et remarques :

Mme CAILLIAU informe des principales modifications intervenues en 2022 avec un nouveau parc à ferrailles, et l'installation de criblage d'aggloméré de minerai de fer.

M. MUYS a plusieurs questions

- o Combien de déclenchements du portique radioactivité ont eu lieu au niveau parc à ferrailles en 2022 ? Pour quel tonnage ?
- o Combien de temps restent-elles en moyenne sur le parc (quarantaine) avant réemploi ?
- o Qu'en est-il du captage de CO2 ?

Mme CAILLIAU précise qu'il n'y a pas eu de déclenchement de portique en 2022.

Mme CAILLAU indique que le projet DMX est un démonstrateur pour capter le CO2. Il a démarré fin 2022, il est en fonctionnement et capte le CO2 conformément aux attentes. Il sera encore exploité au moins un an.

M. FOURNIER interpelle de nouveau sur les dépassements qui sont présentés sans jamais être très précis. Il indique qu'il a fallu qu'une enquête DISCLOSE soit menée pour exploiter les données et il est constaté que certains dépassements sont sur plus de 100 jours. Il informe qu'avec FNE (France nature Environnement) ils ont déposé une plainte.

Sur un autre sujet, il indique qu'il s'inquiète aussi du manque de maintenance comme les organisations syndicales et prend pour exemple le dernier incident qui en témoignerait.

Mme HOCQUET interpelle l'exploitant sur les nouvelles activités présentées pour lesquelles elle souhaite que les nuisances susceptibles d'être générées soient dès la conception traitées et ne pas revenir en arrière sur les émissions sonores du site. Elle rappelle que quand elles tombent, les ferrailles font du bruit. Il convient donc de prévoir des solutions ceci pour tous les secteurs proches de Grande-Synthe et de Saint-Pol-sur-Mer

Mme CAILLAU indique que la cartographie bruit est en cours. Elle intègre la totalité du site et permettra d'identifier les éventuelles sources de nuisances pour lesquelles des travaux seront entrepris

Mme CAILLAU présente les 3 incidents rencontrés en 2022, une fuite enflammée à la cokerie, un départ de feu à la cokerie et enfin une fuite de gaz enflammée à la fonte. Ce qui a été marquant sur le premier incident c'est le besoin de nacelles pour intervenir. Cet incident comme celui de Versalis, met en cause un tronçon de canalisation plus utilisé. Sur le second incident, une gerbe d'étincelle produite lors du meulage pour enlever la fleur de rouille présente sur la canalisation a mis le feu à une fuite de gaz. Cela a conduit à revoir les permis feu pour intégrer le risque gaz à proximité de conduite. Le troisième incident a mis en évidence la nécessité de préciser la nature des zones dans lesquelles des interventions sont effectuées.

Mme CAILLAU indique que les investissements présentés sont sous-évalués, car ils ne prennent pas en compte toutes les dépenses difficilement repérables dans la comptabilité.

Mme CAILLAU conclut en indiquant la poursuite de la feuille de route décarbonation et par conséquent après l'augmentation de la valorisation de la ferraille, les travaux liés au DRP avec la réduction directe et l'installation de fours électriques. Elle rappelle le lien vers les sites de la concertation.

- **DPC**

M JEANDEL nouveau directeur depuis août 2022 présente l'activité du dépôt.

M JEANDEL rappelle l'activité du site comprenant la réception du produit du client par pipeline, le stockage, la mise à disposition et l'additivation pour livraison en station services. Il informe du passage à 11 salariés en 2023.

M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL avec 4 inspections conduisant à la proposition de 4 APMD.

M. JEANDEL indique les suites données aux visites d'inspection de la DREAL :

- Mise en place de trois nouvelles consignes permettant une gestion renforcée des MMR:
- Motorisations de vannes DCI en secours commandées début décembre 2022 et en début d'année 2023 (une par type de motorisation : 6 en tout) pour réception courant mars-avril 2023.
- Révision des procédures relatives aux agents de surveillance avec uniformisation du socle de formations en mai 2022.
- Mise à jour complète du SGS intégrant les évolutions de l'organisation de DPC Saint Pol, les modifications liées aux agents de surveillance et aux MMR.
- Mise en place d'un calage annuel de l'autosurveillance des rejets de l'URV et déclaration systématique auprès de la DREAL en cas d'arrêts d'URV supérieurs à 4h depuis octobre 2022.

M.MUYS souhaite

- avoir plus d'explications sur la non-conformité qui persiste concernant la justification de l'efficacité de la MMR DCI et l'archivage des opérations de maintenance ?
- Même question concernant la proposition de mise en demeure sur la non-conformité persistante : Arrêté préfectoral de mise en demeure signé le 10/11/2022

M. JEANDEL indique que lors des deux inspections, il y a eu le constat d'absence de traçage de certains travaux sur la DCI. Cela a conduit au changement de direction. Désormais, la traçabilité est assurée et a été constatée lors d'une visite en 2023. Une sensibilisation importante a été effectuée auprès des agents pour expliquer l'intérêt de cette traçabilité.

M.MUYS rappelle la nécessité de garder la mémoire des opérations menées et exprime sa surprise de cette situation.

M. FOUNIER demande si les non-conformités relatives aux COV ont été résolues.

M. JEANDEL précise que trois constats avaient été faits par la DREAL. DPC n'informait pas la DREAL en cas d'indisponibilité de plus de 4h. Désormais c'est réalisé. L'autocontrôle au niveau de l'installation de récupération des vapeurs n'était pas réalisé. Un contrôle a été effectué et transmis à la DREAL. Sur les hauteurs des réservoirs, les hauteurs ont été rectifiées pour le calcul des émissions de COV.

L'exploitant a ainsi répondu à la totalité des demandes.

Dans la présentation faite, M. LEFRANCOIS constate que deux incidents sont liés aux conditions climatiques particulières (forte chaleur) et demande quels enseignements en ont été tirés.

M. JEANDEL rappelle que le premier incident a eu lieu sur une ligne consignée, les vannes amont et aval étaient fermées ce qui a conduit à la montée en pression de la ligne. Pour répondre à ce point, un GT au niveau du groupe a été mis en place pour faire évoluer la procédure de consignations.

<https://www.css-littoralnpsc.fr/wp-content/uploads/2023/03/dpc.pdf>

- **VERSALIS**

M. PONTIER présente le bilan 2022. Il précise que 2022 a été une année particulière avec le grand arrêt de fin août à fin novembre. Il rappelle que ce type d'opérations induit jusqu'à 1600 personnes sur le site. L'arrêt concerne à la fois des opérations à caractère réglementaire et des opérations de fiabilisation du process.

M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections. 13 visites d'inspections ont été menées chez Versalis (10 inspections sur le site des Dunes et 3 visites sur le site du Fortelet). Les thèmes abordés ont été :

- 4 inspections sur les risques technologiques,
- 4 inspections réactives suite à incident/accident,
- 3 inspections sur l'air,
- 1 inspection sur l'eau
- 1 inspection produit chimique

Une proposition de suite administrative a été soldée suite à une seconde visite sur la procédure de maintenance et de conduite à tenir en cas de dysfonctionnement d'une vanne du circuit d'huile de trempe.

M. MUYS s'interroge sur le nombre d'endroits physiques dans l'installation présentant un risque de mélange incompatible (dans l'installation de production, dans la manipulation et le stockage).

M. PONTIER indique que cela concerne le mélange d'acide avec de la javel. Le site comporte 5 cuves de 20 à 50 m³. De nombreuses actions ont été déjà mises en place sur le site (détrompeur, affichage procédures ...) mais suite à une inspection de la DREAL il a été décidé de renforcer ce point avec l'installation d'une mesure en ligne du pH lors de l'arrêt.

Mme HOCQUET constate une recrudescence du nombre d'incidents et exprime ses inquiétudes. Elle constate le relativisme de l'exploitant sur les quantités rejetées (milliers de tonnes). Elle conteste le message de l'absence d'impact sur l'environnement des incidents.

Elle revient sur la présentation de Mme CAILLAU. Dans la présentation, elle regrette que la question de la ressource en eau et des installations de traitement soient si peu évoquée et que les photos des futures installations ne soient pas à la vraie échelle et représentatives de l'impact.

M. CAILLAU reconnaît que concernant l'eau, c'est une ressource sous tension. Elle indique qu'actuellement le projet est en phase de concertation et par conséquent bien en amont du design définitif et que tout l'intérêt de ce processus est de recueillir les observations remarques points d'attention du public. Elle prend note de ses remarques. Elle précise que le projet ne consommera pas plus d'eau. Sur les vues, dans le cadre de la concertation des images de synthèse ont été produites pour faciliter la visualisation du projet sans chercher à minimiser l'impact. La concertation reprend explicitement la taille des installations. Mme HOCQUET exprime ensuite son inquiétude sur les nuisances que l'installation (bruit, poussière...) génère.

M. FOURNIER interpelle M. PONTIER sur le niveau de la maintenance mis en œuvre et s'interroge s'il est à la hauteur.

M. PONTIER indique que les budgets de maintenance n'ont pas baissé. Il n'y a pas de volonté de baisser les ressources au niveau de la maintenance. Pour les tuyauteries non soumises à ESP (la réglementation équipement sous pression), il a été décidé d'inspecter ces tuyauteries et d'effectuer les travaux nécessaires identifiés. Il rappelle que les phases d'arrêt et de redémarrage sont des phases sensibles au niveau de l'accidentologie.

M. MUYS indique que concernant le RETEX qui avait été fait de l'accident du 9 décembre 2022 c'est que l'incident était arrivé sur des tuyauteries qui ne servaient plus et qui n'étaient plus connus de l'exploitant.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2023/03/versalis-1.pdf>

- **RUBIS TERMINAL**

M. CROQUELOIS, présente l'activité. M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections. Pour le site Môle 5, les 4 inspections menées sur le stockage de bitume, suite à l'épandage de gazole dans une cuvette lors d'un incident, sur le SGS et sur la STEP n'ont conduit à aucune suite administrative. Il en est de même des deux inspections réalisées sur le site Unican

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2023/03/rtd-1.pdf>

M. MUYS demande si les 197 tonnes de la fuite ont débordé des cuvettes de rétentions.

M. CROQUELOIS indique que cela représente 6 camions citernes déversés dans la cuvette n°3 qui possède 5 réservoirs représentant un volume de 70 000 m³ et ainsi conformément à la réglementation la cuvette a un volume de 35 000 m³. Le déversement s'est traduit par la formation d'une nappe de moins de 2 cm pour une

hauteur de cuvette de 3,5 m de haut. Il indique que la cuvette est réalisée avec de la bentonite pour assurer son étanchéité

L'incident est dû à une fissuration de la vanne sûrement due à un coup de bélier. Le navire décharge le produit à 2 000 m³/h à 6 bars de pression. Il est probable que la vanne en fonte ait cédé.

A une question sur les modalités de détection de la fuite M. CROQUELOIS indique qu'une perte de pression au niveau du navire a été constatée corroborée par les différents dispositifs en place sur le site (détecteur hydrocarbure...).

Il indique ensuite que des contrôles de la nappe ont été effectués et un décapage de la bentonite souillée réalisée. Aucune trace d'hydrocarbure n'a été constaté dans les piézomètres.

Un recensement de toutes les vannes en fonte a été opéré et le remplacement programmé. De même, la mise en place de détecteurs de pression avec enregistrement sur la canalisation d'alimentation en provenance de l'appontement est à l'étude.

En termes de projet, M. CROQUELOIS interpelle la DREAL sur son projet d'huiles usagées dont la PPVE devrait s'achever rapidement. Il indique être en attente de l'arrêté pour démarrer l'activité et ne souhaite pas que les petits industriels soient la variable d'ajustement de la charge de travail générée par les grands projets du territoire.

• **TOTALENERGIES**

M. DOUTRELANT présente l'activité. 51 exercices incendies menés sur les deux sites.

M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL. 4 inspections ont été réalisées sur les deux sites et aucune non-conformité n'a été constatée.

<https://www.css-littoralnpsc.fr/wp-content/uploads/2023/03/total.pdf>

Suite à une question, M. DOUTRELANT rappelle ce qu'est OLEUM : une école de formation au métier du pétrole notamment, créée à l'issue de la fermeture de la raffinerie.

Concernant le rajout de clôture, il vise à délimiter l'enceinte ICPE des autres activités

M. MUYS demande quelle est l'origine des rejets de COV dans l'atmosphère.

M. DOUTRELANT précise que les COV émis sont issus des événements, de l'unité de récupération de vapeur au niveau du chargement camion environ 20 t et 40 t par an au niveau des bacs. En effet plus on a un bac mouvementé plus on aura des émissions des COV, ce qui peut expliquer les fluctuations d'une année sur l'autre. Il

complète en indiquant que le taux d'abattement de l'unité de récupération et de 98 %.

M. MUYS demande à ce que, lors d'une commission SPPPI air, il puisse être présenté l'évolution des émissions au regard du changement climatique notamment avec l'augmentation des températures.

Si M. LEFRANCOIS comprend la demande, il rappelle que les émissions de COV réelles sont présentées dans le cadre de la commission air, odeur bruit. Une projection semble compliquée au regard des incertitudes attachées (évolution des activités...) mais ça peut se regarder.

7. Questions diverses

M. LEFRANCOIS informe les membres qu'il a été interpellé suite à un incident par une collectivité quant à l'importance de l'alerte et l'information de la population en gestion de crise. Il précise que ce sujet demeure un sujet complexe avec plusieurs niveaux en fonction de la nature de l'incident. Il se propose d'évoquer ce sujet avec M. le sous-préfet de Dunkerque. Ce dernier vient en effet d'être nommé, il s'agit de M. François-Xavier BIEUVILLE actuel sous-préfet de Douai. C'est lui qui préside la commission risques industriels du S3PI.

M. LEFRANCOIS aborde un second sujet relatif aux projets de décarbonation. Il semble que certains membres ne disposent pas des informations sur les projets. Il propose de réaliser une commission nouveaux projets sur cette thématique et reviendra vers les différents industriels.

M. GUGLIERMINA indique que les rencontres européennes décarbonation industrie et territoires auront lieu le 23 septembre prochain.

En l'absence de questions ou remarques, M. GUGLIERMINA remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.